

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2025

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2025
DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SEANCE
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 8 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL
2. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LA VILLE DE ROMAINVILLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SÉJOURS ENTRE FAMILLES LILASIENNES ET ROMAINVILLOISES
3. ADOPTION DU LIVRET D'ACCUEIL DES ENFANTS AUX BESOINS PARTICULIERS DANS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX
4. APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE (CIF) TRIPARTITE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST-ENSEMBLE ET LA VILLE DES LILAS
5. APPROBATION DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN DES FAMILLES MONOPARENTALES
6. MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES – CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE MONOPARENTALE ET REFORME DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL
7. MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES – TARIFS PRÉFÉRENTIELS « CARTE FAMILLE MONOPARENTALE »
8. PROTOCOLE RELATIF À LA TRANSFORMATION DE LA MATERNITÉ DES LILAS

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 9 À 16 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES

9. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS A L'EPT EST ENSEMBLE DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES (BIBLIOTHÈQUE ANDRE MALRAUX, DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE ET DE LA PISCINE Tournesol Raymond Mulinghausen)
10. ATTRIBUTION A IMMOBILIÈRE 3F D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS SITUÉS 221 RUE DE NOISY LE SEC, AUX LILAS

DIRECTION JEUNESSE ET PRÉVENTION

11. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE FINANCEMENT PROPOSÉE PAR LA CAF 93 POUR L'ACTIVITÉ DU PAEJ SUR LA PÉRIODE 2025-2029.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DE LA RELATION AUX USAGERS

12. REPRISE DE LA SÉPULTURE LEON VALLÉE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONDUITES ADDICTIVES
14. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

15. MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT COMMUN À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES JEUNES ENFANTS (EAJE)
16. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIRS JEAN JACK SALLES A L'ASSOCIATION EST EN JEU POUR LE FESTIVAL DU JEU

(La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Bonsoir mes chers collègues. Merci à toutes et à tous de votre présence et d'avoir bravé les températures caniculaires pour venir assister à ce Conseil municipal. On a essayé de rafraîchir la salle autant que c'était possible, mais on a mobilisé la quasi-totalité de nos ventilateurs jusque-là pour notre centre de loisirs et nos écoles qui nous paraissent devoir passer en priorité.

Notre ordre du jour étant chargé, je vous propose de débiter nos travaux sans plus attendre et de procéder à l'appel des présents :

Monsieur BENHAROUS, présent.

Monsieur CISINSKI (excusé, pouvoir à Monsieur DOUXAMI).

Madame DA SILVA (excusée, pouvoir à Monsieur BENHAROUS).

Monsieur PAQUIS, présent.

Madame BETEMPS (excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS).

Monsieur GUIRAUD (présent).

Madame NIANG (présente).

Monsieur PRIMAULT, (excusée, pouvoir à Madame GIFFARD).

Madame DJERBOUA (excusée, pouvoir à Monsieur BILLOUET).

Monsieur LAFEUILLE, présent.

Madame LEBAS, présente.

Monsieur LAGRANGE, présent.

Monsieur BAC, présent.

Madame GAUDUBOIS, présente.

Monsieur BILLOUET, présent.

Monsieur CARROUER, présent.

Madame FERRANDON, présente.

Monsieur LE PONTOIS, présent.

Madame YAHIAOUI, présente.

Madame ANGEL, absente.

Madame GIFFARD, présente.

Monsieur DOUXAMI, présent.

Madame BERREBI (excusée, pouvoir à Monsieur LAFEUILLE).

Madame PUIPIER, présente

Madame CANABATE, présente.

Monsieur BERNSTEIN, présent.

Madame FALQUE, présente.

Madame AGUILERA-TORRES, présente.

Madame BERCERON, absente.

Madame BARBET, absente.

Monsieur VIVANTE, absent.

Monsieur ZILBERG, absent.

Madame SARRE, absente (excusée, pouvoir à Madame BERTHOUMIEUX).

Madame BERTHOUMIEUX, présente.

Monsieur DURAND, absent.

L'appel des présents ayant été effectué, le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2025

Il nous faut commencer en adoptant le compte rendu de notre séance précédente qui devait être la séance du 28 mai 2025. Vous avez reçu le compte rendu exhaustif de cette séance. Appelle-t-il des remarques, des observations ou des demandes de modifications de la part de quiconque ?

Non, nous pouvons donc considérer que ce compte rendu est adopté

Le compte rendu est adopté.

DÉSIGNATION D'UN·E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, mes chers collègues, la candidature de Guillaume LAFEUILLE. Est-ce que cette candidature suscite le moindre commentaire ? Il y a un commentaire sur la candidature de Monsieur LAFEUILLE ? Il y a eu un hochement de tête par là ?

OK. On va quand même considérer que malgré le hochement de tête, la candidature de Monsieur LAFEUILLE fait l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

Il me faut également, mes chers collègues, prendre acte du fait que vous avez reçu les décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du Conseil municipal en vertu des prérogatives que vous m'avez confiées lors de notre Conseil municipal d'installation. Est-ce que telle ou telle de ces décisions appelle des questions, des interrogations, des remarques ? Je n'en vois pas.

Est-ce que telle ou telle de ces décisions que j'ai été amené à prendre appellent des questionnements, des remarques, des interrogations, des points de vue ? Non, **nous pouvons considérer que le Conseil a été informé.**

POINT D'INFORMATION

Je voudrais, mes chers collègues, avant d'entamer véritablement notre ordre du jour, faire deux points d'information relativement rapides.

Le premier qui me semble nécessaire, informer les élus, mais au travers vous, informer les Lilasiennes et les Lilasiens (j'ai essayé de le faire autant que possible, mais il me paraît nécessaire de le développer à nouveau ici) des mesures que nous avons prises pour faire face à l'épisode de canicule que nous traversons depuis plusieurs jours et dont les prévisionnistes nous disent – le fond de l'air a l'air de le confirmer –, que nous devrions en sortir ce soir, même si je crains malheureusement que ce ne soit qu'une sortie temporaire et qu'à cet épisode de canicule succèdent sans doute d'autres. J'espère me tromper, mais je ne le crois pas. Lorsqu'il a commencé à être annoncé en fin de semaine dernière avec les services municipaux que je veux remercier de leur réactivité et de leur mobilisation, nous avons réfléchi à un dispositif et mis en œuvre toutes les mesures qui nous semblaient nécessaires et possibles pour y faire face. Nous avons commencé par activer le « *Plan canicule* » pour nos Séniors, qui consiste à ce que les personnes fragiles qui sont recensées dans le fichier municipal, soit parce qu'elles se sont signalées à nous, soit parce qu'elles nous ont été signalées par un membre de leur famille ou de leurs proches, soient régulièrement, c'est-à-dire deux fois par jour, contactées. Et lorsque nous avons une inquiétude à la suite de ce contact téléphonique ou que nous n'arrivions pas à les joindre, cela pouvait être accompagné d'une visite à domicile. Avec l'intensité croissante de l'épisode de chaleur, nous avons élargi cette vigilance, relative à nos Séniors, à toutes les personnes suivies par les services municipaux de maintien à domicile ou de livraison de repas, pour nous assurer que tout le monde allait bien. Et, nous avons même élargi à toutes les Lilasiennes et les Lilasiens de plus de 90 ans, dont nous avons les coordonnées, en les appelant régulièrement et en allant les voir lorsque cela paraissait nécessaire. Évidemment, également, le pôle Sénior est resté en contact plus que quotidien avec les établissements de la Ville qui accueillent des Séniors pour être à leur écoute et leur proposer notre soutien si cela s'avérait nécessaire.

De même, pour le personnel communal, les horaires de travail des agent·e·s les plus exposé·e·s à la chaleur ont été adaptés et le télétravail a été privilégié lorsqu'il était souhaité (parfois, on a chez soi des conditions qui sont moins bonnes qu'au bureau) et lorsqu'il était possible (évidemment, pour une partie de nos agents seulement).

Les associations sportives ont été sensibilisées à la nécessaire très grande prudence à adopter et inciter à limiter, voire à renoncer à leurs activités. On était en fin de saison, cela n'a pas posé trop de problèmes et elles ont accepté de bonne grâce avec un esprit de responsabilité, que je veux saluer la plupart d'entre elles, de cesser leurs activités sportives.

Le parc Lucie-Aubrac est ouvert jusqu'à minuit depuis le déclenchement de l'alerte canicule et le restera aussi longtemps que nécessaire. Il le restera encore cette nuit. On peut imaginer qu'à partir de demain, on retrouve des horaires plus habituels au regard des températures qui sont annoncées. Dans le même esprit, des lieux rafraîchis qui peuvent être des lieux municipaux ou des lieux, notamment d'établissement accueillant des Seniors, ont été référencés. Via nos réseaux sociaux notamment, nous avons informé les Lilasiennes et les Lilasiens de leurs emplacements pour que celles et ceux qui en ressentaient le besoin puissent aller y passer un moment, s'y reposer et s'y réfugier.

Nos crèches et nos écoles nous ont grandement, et légitimement préoccupés. Dans un premier temps, nous avons commencé avec Simon Berstein à prendre toutes les mesures qui nous paraissaient possibles pour assurer aux enfants les meilleures conditions d'accueil. Nous avons arrosé les cours, notamment le matin, pour leur apporter le plus de fraîcheur possible. Nous avons livré de l'eau en très grande quantité (il y en avait dans les écoles, on en a rajouté lorsque cela paraissait nécessaire). Nous avons demandé aux enseignants (on n'avait pas besoin de le faire, ils le savaient déjà) et à nos équipes d'animation de répéter très régulièrement les consignes et d'inciter nos enfants à adopter les bonnes pratiques, notamment boire régulièrement, se mouiller la peau lorsque cela s'avérait nécessaire. Nous avons adressé de très nombreux messages de prévention aux parents, notamment sur

l'équipement dont ils devaient doter leur enfant – je pense à la crème solaire, aux casquettes, etc. – et évidemment aux équipes travaillant dans les écoles. Nous avons livré des ventilateurs lorsque nous le pouvions. Nous sommes même allés acheter des ventilateurs supplémentaires, des climatiseurs. Nous avons fait tout ce que nous avons la capacité de faire pour offrir à nos enfants ou à nos élèves les meilleures capacités dans ces températures tout à fait exceptionnelles.

Ces mesures ont permis que globalement, la journée de lundi se passe correctement, mais lorsque nous sommes passés en « vigilance rouge » mardi avec des températures annoncées de l'ordre de 40 degrés, il nous a semblé que ces mesures n'étaient plus suffisantes pour garantir des conditions confortables et même sécurisantes à l'ensemble de nos enfants. Et donc, nous avons décidé d'abord la fermeture de nos crèches l'après-midi, hier et aujourd'hui. Nous avons tout à fait conscience qu'une telle mesure peut avoir suscité des difficultés pour un certain nombre de familles. On le comprend tout à fait. Mais, au regard de l'âge très jeune des enfants et des risques de déshydratation très rapide, il nous semblait vraiment que les enfants méritaient, dans les circonstances que l'on vivait, une surveillance permanente que nous ne pouvions pas assurer pour des enfants aussi jeunes (dans une crèche, on ne peut pas être à un pour un avec un enfant, c'est forcément un ratio un peu différent). Et puis, pour les écoles, nous avons demandé aux parents qui le pouvaient de garder leurs enfants, de ne pas les mettre à l'école hier.

Évidemment, nous n'avons pas pris cette décision seuls avec Simon BERNSTEIN. Nous avons concerté et nous avons obtenu l'accord de la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale. Et comme nous leur avons demandé de ne pas mettre leurs enfants lorsqu'ils le pouvaient au Centre de loisirs aujourd'hui.

Je veux saluer la coopération des familles qui, dans l'urgence, ont trouvé des solutions. Je n'ai pas tout à fait les chiffres pour la journée d'aujourd'hui, mais je crois que globalement, là où habituellement, nous accueillons autour de 500 enfants un mercredi du début du mois de juillet, on était plutôt à l'ordre de 200 ou de 220 enfants accueillis. Tandis qu'hier, je crois que c'est à peu près un quart des enfants que nous avons accueillis, ce qui a permis d'avoir dans les écoles des effectifs beaucoup plus bas et donc de ne pouvoir occuper que les endroits les plus frais et d'abandonner les salles qui sont les plus chaudes, parce que selon les écoles, il y a des salles qui sont rafraîchies et des salles qui le sont moins etc. Nous avons fait le choix, contrairement à d'autres villes de ne pas fermer nos écoles et nos accueils périscolaires (des villes ont fermé accueils périscolaires et écoles, l'un ou l'autre, ou parfois les deux). Nous avons fait confiance aux familles pour comprendre l'urgence de la situation et prendre les mesures nécessaires lorsqu'elles le pouvaient, mais nous avons bien conscience que pour un certain nombre de familles, il n'y avait pas de solution possible aussi rapidement pour pouvoir garder les enfants. Et, nous avons conscience aussi que, pour un certain nombre d'enfants, lorsqu'ils vivent dans des logements très petits, parfois exposés plein sud et mal isolés, je crois qu'ils étaient mieux avec nos équipes périscolaires ou avec leurs enseignants à l'école que chez eux, où les conditions étaient encore plus inconfortables.

Aujourd'hui, nous avons également fait quelques adaptations supplémentaires. Le ramassage scolaire que nous organisons habituellement le matin n'a pas eu lieu. Et là où d'habitude, nous ouvrons trois lieux d'accueil de loisirs le mercredi, nous n'en avons ouvert qu'un seul au Centre de loisirs et nous l'avons fermé à 18 h 00. Je veux vraiment saluer les équipes enseignantes hier, les équipes périscolaires aujourd'hui. On est allé les voir avec Simon régulièrement tout au long de la journée. Ils étaient vraiment fatigués (la chaleur fatigue aussi les adultes), mais malgré cela, avaient conscience de l'importance de la mission qui était la leur, d'accueillir le mieux possible ces enfants et de permettre à celles et ceux qui n'avaient pas de conditions satisfaisantes chez elles ou chez eux, ou aux parents qui n'avaient pas de solution, de le faire dans les meilleures conditions.

Je terminerai avec deux considérations générales avant de donner la parole à celles et ceux qui voudraient s'exprimer sur le sujet.

La première, pour dire que malgré l'urgence des décisions à prendre, au gré des consignes changeantes venues des services de l'État – lorsqu'on apprend un soir à 18 h 00 ou à 17 h 00 qu'on passe en « vigilance rouge », il faut réinventer, réadapter un dispositif pour être prêt le lendemain matin –, nous avons tenu autant que possible à informer aussi vite que possible les parents d'élèves, mais aussi les élus (dès que je trouvais un petit moment, j'ai tenu à écrire aux élus de l'opposition pour les informer des mesures que nous prenions), les autres partenaires, les représentants de parents, les directrices/les directeurs d'écoles. La seconde considération pour dire que tout le monde a conscience que ces épisodes exceptionnels de chaleur vont l'être de moins en moins, que l'on va en connaître de plus en plus régulièrement, de plus en plus durs et de plus en plus violents. J'avais déjà connu en tant qu'élue des écoles à 30 degrés, des écoles à 32 degrés, des écoles à 35 degrés, mais encore jamais des écoles à 40 degrés. Cela ne fait que valider et nous demande d'accélérer tout le travail que nous faisons pour rafraîchir nos villes, que ce soit la végétalisation, les cours renaturées que nous mettons en place mais encore l'isolation de nos bâtiments communaux. Il va falloir continuer dans cette voie, et même intensifier l'effort parce qu'on va en avoir de plus en plus besoin.

Il me semblait important de faire ce point d'information. Pour tout ce qui relève des écoles, on ne devrait pas vivre de vagues de chaleur avant la fin des classes puisque cela se termine vendredi. On

devrait être préservé d'ici là, mais je crois qu'il faut y être prêt parce que nous avons nos séniors qui continuent à fréquenter nos établissements en juillet et en août. Pareil pour le centre de loisirs et le service jeunesse. Nous pouvons tout à fait avoir de nouveaux épisodes caniculaires qui se présentent dans les jours ou dans les semaines à venir.

Y a-t-il une demande de prise de parole sur ce sujet ? Oui, Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX. - Je n'ai pas tellement de remarques à faire sur les mesures qui ont été prises, mais moi, j'ai mes enfants qui sont à Romain Rolland et j'y étais mardi, il y a 10 jours, avec d'ailleurs le premier adjoint, pour la remise des livrets où ils invitent les parents à venir. Ils faisaient environ 28, 29 dehors. L'école était déjà une étuve, pas tout, mais certaines parties. En tout cas une partie trop importante pour que cela n'affecte pas le fonctionnement. J'entends que beaucoup de choses ont été faites sur ce mandat et je le reconnais. Néanmoins, il me semble que les gens qui sont autour de ces tables, certains en sont à leur quatrième mandat. Et moi, je m'interroge quand je vois que des écoles où il n'y a pas de stores. Les parents qui sont au conseil d'école me disaient qu'ils demandent des stores tous les ans et on ne les installe pas. Et là, ils nous ont dit qu'ils ne les installeraient pas parce que « Langevin avait la priorité » (je répète ce que les parents disaient dans le couloir) sans préjugé que c'est exactement ce qui a été dit. Je m'interroge quand même. On ferme des crèches, on renvoie des enfants chez eux dans des conditions dont on sait que certaines ne sont pas bonnes. On a des écoles qui, déjà, à 29 degrés, sont des étuves. J'entends que sur ce mandat, il y a beaucoup qui a été fait, mais c'est aussi parce qu'un certain retard avait été accumulé à la fois sur le bâti des écoles et beaucoup d'autres choses. J'avoue que cela a tendance un peu à me contrarier. On a eu beaucoup de discussions sur la vitesse à laquelle il fallait aller, et j'ai entendu un certain nombre d'élus me dire « pas trop vite » (je regarde Monsieur PAQUIS parce que c'est à lui que je pense en particulier). Voilà, c'est un peu une colère, parce que je pense que certains d'entre vous envisagent de se représenter, je pense que cette vague de chaleur, comme l'a dit Monsieur le Maire, était prévisible, elle est inférieure à celle qu'on connaîtra. Le bâtiment scolaire n'est pas encore adapté, me semble-t-il, puisque dès qu'il fait 29, c'est déjà très compliqué. Et je répète que certains d'entre vous sont au pouvoir depuis vingt-quatre ans.

Monsieur BENHAROUS. - Peut-être juste apporter un élément de précision. Évidemment, chacun est libre d'avoir le point de vue qui est le sien et il ne s'agit pas de le contester. Avant de porter ce jugement, que je ne partage pas, il faut peut-être revenir à la situation telle qu'elle était (je crois que c'est cela qui est visé ici), lorsqu'en 2001, l'équipe municipale _ et dont je m'inscris dans sa continuité _ est arrivée, aux responsabilités. Il faut regarder ce qui était le bâti scolaire de cette ville. Une école bourrée d'amiante qu'il a fallu reconstruire complètement (l'école Madeleine-Riffaud, aujourd'hui, anciennement Calmette). Une école manquante qu'il a fallu créer de toutes pièces (l'école Victor Hugo). Effectivement, la priorité était d'abord à doter nos enfants du nombre d'écoles dont ils avaient besoin et d'écoles qui ne soient pas dangereuses pour leur santé, même pas en période de canicule, mais à n'importe quelle période. Il faut aussi rappeler qu'à cette époque-là, dans deux écoles au moins, on déjeunait dans des « caves », des sous-sols semi-enterrés et sans fenêtres. Il a fallu créer des restaurants scolaires dignes de ce nom pour accueillir les enfants. En réalité, le travail que nous menons sur ce mandat-là n'est que dans la continuité et nous n'aurions pas pu le faire s'il n'y avait pas eu des mandats précédemment avec la réhabilitation de l'école des Bruyères, la reconstruction quasi-complète de l'école Madeleine-Riffaud, la construction de l'école Victor Hugo, le restaurant scolaire de l'école Waldeck-Rousseau, le restaurant scolaire de l'ancien dit LEP de Romain-Roland... Tout cela, ce sont des projets pour lesquels, si on se dit qu'il faut deux ou trois ans pour réaliser chacun de ces projets car ce sont des projets d'envergure, vous voyez que deux ou trois mandats municipaux sont déjà passés. Donc là où je ne partage pas la sévérité du bilan, je crois que beaucoup a été fait sur le bâti scolaire dans les mandats précédents et que comme nous avons hérité en 2020 d'un bâti scolaire sain, cela nous permet aujourd'hui d'aller vers la rénovation thermique des bâtiments, la végétalisation des cours d'école, etc. Mais je reconnais que si j'avais été élu Maire à un moment où je m'étais retrouvé avec une école pleine d'amiante, une école manquante, etc., j'aurais sans doute commencé par détruire et reconstruire l'école pleine d'amiante et par construire l'école qui manquait de faire la cour renaturée de l'école Madeleine Riffaud ou Waldeck-Rousseau. Quand on est élu, on a des urgences à gérer et on essaye de le faire au mieux. Chacun est libre d'avoir le point de vue et le ressenti qu'il a, c'est tout à fait légitime, mais moi qui ne suis pas élu depuis cette période-là, mais pas loin quand même, et qui en plus a eu la responsabilité des écoles pendant les douze années précédentes avant de devenir Maire, je sais aussi tout le travail qui avait été accompli avant moi et pendant que j'avais la responsabilité des écoles pour avoir un bâti scolaire satisfaisant aujourd'hui, les villes voisines nous envient plutôt, alors qu'en 2001, on était montré du doigt comme étant parmi les villes avec les écoles les plus dégradées et les plus vétustes des villes voisines. Je ne sais pas si quelqu'un veut ajouter quelque chose, Daniel ?

Monsieur GUIRAUD. - Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qui vient d'être dit par Lionel BENHAROUS. J'imagine que notre collègue n'a pas l'historique du travail qui a été fait pour rattraper ce qui était en retard dans cette ville. Cela a été un travail considérable. Plutôt que de regarder par le petit bout la lorgnette, il faut tirer un grand coup de chapeau aux agents du service public communal dans cette ville qui, sur tous les champs d'intervention, font ce qu'il faut pour essayer d'atténuer les effets du dérèglement climatique dans notre ville, comme partout dans le monde. Je voudrais à cette occasion saluer une élue qui n'est plus aux Lilas, Claude Lanon, qui était Maire adjointe chargée des seniors et de l'action sociale, qui, en 2003, au moment de la canicule, quand on a commencé à remplir Rungis avec des cercueils parce qu'on n'arrivait pas à les congeler ailleurs, c'était une hécatombe. Cette élue a compris très rapidement ce qui se passait. Elle est venue voir le Maire des Lilas de l'époque, moi en l'occurrence, pour dire qu'il fallait absolument recruter des vacataires pour aller faire le tour des seniors isolés dans la ville, ce qui a été fait remarquablement (il y avait une série de questions techniques, des papis et des mamies qui ne boivent plus pour certains, et on leur fait tester des pâtisseries sucrées parce que le sucre les conduisait à boire). Bilan des courses, dans pratiquement toutes les villes de Seine-Saint-Denis, il y a eu une hécatombe quand nous avons eu zéro mort pour cause de canicule aux Lilas, parce qu'il y a eu un travail du service public communal. Depuis cette date, jusqu'à aujourd'hui, il y a cette capacité de faire face à l'événement. Et je vois d'abord cela avant toute chose. On peut toujours trouver un petit défaut à la cuirasse et il y en aura certainement encore à l'avenir, mais globalement, le travail qui a été fait est plutôt satisfaisant.

Madame GAUDUBOIS. - Je voulais répondre sur Romain Rolland. Je suis parmi celles qui étaient élues depuis plusieurs mandats. Je connaissais bien Romain Roland, j'y ai été élève. Quand on est arrivé en 2001, les grandes fenêtres devant l'escalier étaient à la limite de tomber, ce qui donne une idée de l'état de cet établissement, et Courcoux était aussi dans un état absolument déplorable. Il a fallu intervenir tout de suite, sous peine que cela tombe sur la rue parce que ce n'était pas entretenu. Je pense qu'il faut relativiser en se disant d'où sont parties les choses. Après, je comprends qu'aujourd'hui, on a une autre conscience, vingt ans après, même un peu plus, c'est différent. Mais, il faut savoir de quoi on est parti et des capacités d'une commune à investir. C'est tout ce que je voulais rajouter.

Madame CANABATE. - Juste un petit point (vous savez que les questions d'écologie me soucient particulièrement), d'énormes choses ont été faites d'un point de vue bâtimentaire, on peut le saluer et les exemples qui viennent d'être donnés sont tout à fait importants. Je crois avoir déjà mentionné dans notre Conseil municipal une mission d'information et d'évaluation de la Mairie de Paris, sur Paris à 50 degrés, étude très sérieuse qui donne une série de mesures qui peuvent aussi nous inspirer. Vous l'avez dit, la situation n'est plus la même. La présence de stores par exemple, est quelque chose qui doit pouvoir être mis dans les écoles et dans tous les endroits où on a des personnes vulnérables, ou grand public. Il y en a d'autres, on peut s'en inspirer. Les choses ont été bien pensées par cette mission d'information.

Monsieur BENHAROUS. - Je suis tout à fait d'accord sur le fait que sur ces questions, comme sur toutes les questions, il faut toujours aller plus loin dans l'exigence. Tout ce qui nous conduit à être meilleurs et à faire mieux, doit toujours être vécu comme quelque chose de positif. Simon ?

Monsieur BERNSTEIN. - Pour rappel, à Romain-Rolland, on n'a pas fait rien depuis le début du mandat. En fin de mandat dernier, on a refait la toiture pour isoler. On a changé pratiquement toutes les huisseries (je crois qu'il en manque quelques-unes, mais très peu). Les stores, beaucoup de classes sont déjà équipées et c'est quelque chose qui va continuer. D'ailleurs, si on prend l'école Romain Rolland, ce n'est pas l'école la plus chaude des Lilas (elle a des grands arbres au milieu de la cour et c'est pour cela d'ailleurs qu'on n'a pas choisi en premier de végétaliser cette cour). Après, on doit toujours arbitrer (questions budgétaires) l'adaptation au réchauffement climatique. Quand tu dis qu'on fait la cantine cette année à Paul Langevin, c'est justement pour avoir une alimentation plus durable et plus respectueuse de l'environnement pour moins d'impact sur le réchauffement climatique. Certes, tout n'a pas été parfait, mais je pense que beaucoup de chemin a été fait à Romain Rolland. On a isolé assez complètement le bâtiment. Nos écoles vont bientôt être chauffées par de la géothermie. Je trouve en tout cas que la critique est facile.

Madame BERTHOUMIEUX. - Juste une phrase. Merci pour vos réponses. Moi, j'ai tendance à être une adepte de l'autocritique. Je pense que cela peut être très sain et qu'en matière d'adaptation au réchauffement climatique (cette vague de chaleur nous le montre), il ne faut jamais être satisfait ou jamais se dire qu'on en a fait suffisamment. C'était mon point.

Monsieur BENHAROUS. - Ni sur ce sujet, ni sur aucun autre. Quand on commence à être satisfait de ce qu'on fait, c'est que globalement, on fera moins bien après. Donc, il faut toujours se dire qu'on peut faire mieux. C'est tout à fait pertinent comme manière de penser.

Monsieur BERNSTEIN. - Justement, l'idée est qu'on apprenne de cette vague de chaleur. C'est la première fois, finalement, qu'on a une vague de chaleur de cette ampleur pendant les périodes scolaires. Au centre de loisirs, on est habitué à avoir des 40 degrés, on a des protocoles qui sont déjà prêts. On apprend effectivement de cela. On va pouvoir faire des relevés tout l'été les jours de chaleur, parce qu'il va falloir qu'on mette nos efforts sur les points les plus chauds. Il va falloir arbitrer les urgences et faire le plus possible pour les endroits les plus chauds. Et pour le coup, ce ne sera pas forcément Romain Roland.

Monsieur GUIRAUD. - Je m'excuse de reprendre la parole. Je m'étonne que dans le feu de la critique, on épargne les principaux responsables. Je dois dire que dans le cas du backlash anti-environnemental qui est déchaîné actuellement par le gouvernement et l'Assemblée nationale, il y a parfois des votes un peu bizarres (je pense notamment à celui de LFI sur les ZFE). Globalement, au motif de combat de l'écologie « punitive », mais c'est combattre l'écologie tout court, on remet en cause les ZAN, les ZFE. Mapprime Rénov', un des leviers principaux pour la rénovation thermique des bâtiments publics ou privés, est complètement victime de coups de rabot à répétition. Les néonicotinoïdes sont réintroduits par la loi Duplomb. Cela n'arrête pas. Donc, s'il y a une critique à porter, c'est la critique d'un président de la République, d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire, avec parfois quelques recours de circonstances, qui sont en train de tailler dans le principal dossier auquel on est confronté pour les années à venir et pour les générations qui viennent. S'il faut vraiment porter le feu de la critique, plutôt que de chercher le petit défaut de la cuirasse de telle ou telle collectivité.

Monsieur BENHAROUS. - Est-ce que cette fois-ci, on a épuisé les demandes de prise de parole sur le sujet ?

Un deuxième point d'information qu'il me faut vous faire aujourd'hui, puisque c'est la dernière occasion de le faire avant que cela ne débute, concernant la période de réserve électorale. Sauf changement du calendrier électorale qui n'est pas impossible, puisqu'il y a des rumeurs qui bruissent dans Paris comme quoi des envies de modifier le fonctionnement de l'élection municipale à Paris, Lyon et Marseille pourraient conduire le gouvernement à reporter l'élection municipale au mois de juin, voire au mois de septembre (il y a des bruits qui courent : avec les bruits, on ne sait jamais s'il faut les attraper, ou pas). Si ces bruits s'avéraient infondés, les prochaines élections municipales devraient se tenir en mars prochain. Et au regard des textes réglementaires en vigueur, la période de réserve électorale débiterait dans ce cas le premier jour du sixième mois précédant l'élection, c'est-à-dire le 1er septembre prochain. Pendant cette période, la communication, tant des collectivités locales que des candidats déclarés ou potentiels, est limitée pour garantir une stricte équité entre toutes et tous, et veiller à ce qu'en aucun cas de l'argent public ne soit utilisé à des fins de propagande partisane dans le cadre d'une campagne électorale, ce qui est évidemment totalement prohibé.

Cela va me conduire à un certain nombre de décisions, le plus souvent par prudence, parce que la frontière est souvent ténue entre ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible, que selon les villes les pratiques sont différentes. Je serais plutôt un adepte de la plus grande prudence que de se faire des frayeurs en ayant eu un comportement un peu plus imprudent. C'est la raison pour laquelle, par exemple, je vais suspendre lors de nos Conseils municipaux les moments d'échanges hors de notre ordre du jour que nous avons institués depuis plusieurs années. Évidemment, ils pourront reprendre après le scrutin si l'équipe qui sera en place à ce moment-là en décide ainsi. D'autre part, même si la jurisprudence montre que de nombreux Maires s'arrogent le droit de le faire et continuent de le faire pendant la période électorale, je trouve pour ma part plus prudent et surtout plus normal et plus juste de suspendre à partir du mois de septembre ce qu'on appelle les éditos d'Info-Lilas. La plupart des Maires ne font pas ce choix, mais pour ma part, il me semble que c'est plus judicieux et plus juste de le faire.

J'en profite pour dire un mot, et cela concerne tout le monde, des tribunes des groupes politiques dans le journal municipal. Elles peuvent se poursuivre, mais elles sont aussi soumises aux règles de la réserve électorale. Elles sont cependant sous l'autorité de leurs auteurs. C'est la seule partie du journal municipal qui n'est pas sous la responsabilité du directeur de la publication, c'est-à-dire le Maire, mais directement sous la responsabilité des groupes politiques qui rédigent ces textes et donc n'engagent pas ma responsabilité en tant que responsable de la publication. Toutefois, par prudence également, s'il me semblait, après une analyse notamment des services juridiques, qu'une de ces tribunes contrevenait aux règles de la période de réserve, je me permettrais de signaler aux élus du groupe concerné cette hésitation ou cette réserve de ma part. Et il leur reviendrait évidemment (on ne censurera jamais) de modifier leur texte ou d'en maintenir le texte inchangé. Je vous rappelle que notre règlement intérieur prévoit que les tribunes des groupes politiques doivent parvenir au service communication au plus tard le 20 du mois précédent. Habituellement, nous sommes tolérants sur

cette date (je pense que les uns et les autres, vous pouvez le constater), nous laissons quelques jours supplémentaires. Mais, comme il nous faut désormais avoir un peu plus de temps pour regarder ces tribunes, les analyser, faire part à leurs auteurs de doutes que nous pourrions avoir et leur laisser la possibilité ou non de les modifier, je vous invite dans les mois qui viennent, entre le mois de septembre et le mois de mars, à bien vouloir respecter de manière un peu stricte cette règle du 20 du mois précédent. La tribune pourra ensuite paraître évidemment sans aucun problème, mais je souhaite qu'on puisse respecter cette date pour se laisser le temps de ce processus de vérification qui me paraît plus prudent pour tout le monde, pour la Ville et pour les auteurs des tribunes qui pourraient être, le cas échéant, incriminés.

Voilà ce que je voulais dire sur la période de réserve électorale. Est-ce que cela appelle des remarques ?

Mes chers collègues, avant d'entamer véritablement notre ordre du jour et nos travaux, je veux rendre hommage à trois personnalités qui nous ont quittés depuis notre dernière séance. La première est Émile TARISIEN, qui nous a quittés le 23 mai dernier dans sa 102ème année. Monsieur TARISIEN était un de nos centenaires Lilasiens. Nous en avons de plus en plus, souvent des centenaires féminines, mais quelques centenaires masculins de plus en plus nombreux. Avec Valérie LEBAS, en octobre 2023, nous nous étions rendus chez lui pour fêter son 100^e anniversaire (il continuait à vivre chez lui, nous avons passé un excellent moment, il nous avait raconté ses souvenirs de voyage et il gardait une mémoire tout à fait précise des voyages qu'il avait faits 50 ou 60 ans avant). On avait passé un excellent moment avec lui. Évidemment, la nouvelle de son décès nous a attristés et nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Quelques mots aussi, cela nous a beaucoup touchés avec Valérie LEBAS également, pour rendre hommage à Paule LEHERPEUR, qui nous a quittés le 6 juin dernier. Elle aussi était une de nos centenaires. Si, avec Valérie LEBAS, nous avons été particulièrement affectés par l'annonce de son décès, c'est que quelques jours avant son décès, nous étions avec elle aux « Jardins » des Lilas pour fêter avec les autres résidents son 100^e anniversaire. Paule était très alerte, enjouée. Elle nous avait raconté les grands moments de sa vie, de sa naissance au Raincy jusqu'à sa carrière d'institutrice dans le 17^e arrondissement de Paris. Elle était très active. D'ailleurs, après son décès, c'est dans un café Lilasien, le Gymnase, voisin d'ici, que sa famille et ses proches se sont rassemblés le 8 juin dernier pour lui rendre hommage parce qu'elle avait l'habitude d'y aller quasiment tous les jours prendre son café et discuter avec le patron. Elle était accompagnée de son auxiliaire de vie, mais elle continuait à avoir une vie extrêmement active et extrêmement sociable. Évidemment, on a appelé une de ses filles pour lui présenter nos condoléances quelques jours après son décès. Ce soir, plus solennellement, je réitère ces condoléances à ses trois enfants, à ses petits-enfants et à ses neuf arrière-petits-enfants.

Un mot encore, là aussi, on en a été touché avec Valérie LEBAS, et d'autres élus qui le connaissaient également, pour dire un mot d'hommage concernant Marcel FORGET, qui nous a quittés le 17 juin dernier _ Daniel le connaissait aussi très bien_ quelques jours après avoir fêté ses 94 ans. Monsieur FORGET était Lilasien depuis 1987. Il avait mené jusque-là une carrière professionnelle très riche et très éclectique en étant tour à tour barman et électricien (il avait fait un peu tout dans sa vie et plein d'autres métiers encore). Ces dernières années, il était devenu un pilier du Club des Hortensias. Quand on allait au Club des Hortensias, on ne pouvait pas rater Monsieur FORGET, ne serait-ce que parce qu'il y déjeunait à la même place et qu'il pratiquait avec assiduité les activités de l'atelier « mémoires ». Cela marche bien parce qu'il avait une excellente mémoire et qu'il nous racontait des tas de choses. Il était très apprécié pour sa gentillesse, pour les petits mots teintés d'humour qu'il avait toujours pour chacun des agents, son sourire, sa discrétion, et son élégance aussi, très soucieux d'être élégant (il le vérifiait auprès de son auxiliaire vie quotidiennement). Nous n'avons pas pu nous y rendre parce qu'il a été inhumé à proximité d'Auxerre et nous présentons évidemment à sa famille et à ses proches, nos condoléances les plus sincères. Son décès a beaucoup affecté les adhérents du Club qui l'appréciaient beaucoup, et nous veillerons dans les jours à venir qu'un hommage lui soit rendu.

Mes chers collègues, en hommage à Émile TARISIEN, à Paul LEHERPEUR et à Marcel FORGET, je vous demande de bien vouloir vous lever pour observer un moment de recueillement.

[Moment de recueillement]

Je vous remercie.

J'en profite, je ne peux pas terminer ces hommages sans avoir une pensée, en notre nom à toutes et tous pour notre collègue Lisa, qui a été frappée par un décès d'un être très cher récemment, et lui dire toute notre amitié et nos pensées chaleureuses et fraternelles.

Mes chers collègues, aucun des groupes du Conseil municipal ne m'a soumis de propositions de sujets de débat ou d'échanges, donc je n'interromprai pas, comme nous avons l'habitude parfois, notre séance. Nous allons donc pouvoir débiter sans plus attendre l'étude de notre ordre du jour.

.....

Je passe la parole à Martin DOUXAMI, qui est arrivé, pour nous présenter la décision modificative numéro 1 du budget principal de la Ville.

PARTIE I.

LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 8 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU À DES ÉCHANGES

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DOUXAMI. - Bonsoir Lionel, bonsoir mes chers collègues. Je vais vous présenter la première résolution de ce Conseil municipal qui concerne la première décision modificative du budget principal que nous avons voté en mars dernier. Vous avez l'habitude de ces décisions modificatives qui interviennent au cours de l'année d'exercice du budget de la Ville. Il s'agit d'éléments nouveaux que nous ne connaissions pas au moment du budget, qui viennent les finances futures ou ont impacté les finances passées entre le moment où on a voté le budget et le moment où on vous présente cette décision modificative.

Comme d'habitude, nous allons passer en revue les deux comptes, le premier étant le compte de fonctionnement. Ce compte de fonctionnement affiche les dépenses supplémentaires de 244 000 € environ. Dans ces 244 000 €, en réalité, on peut compter seulement 140 000 € de dépenses non prévues, puisque j'ai retiré ici les 70 000 €, si vous avez bien lu la note, qui concerne une sorte d'effet qu'on appellerait de besoins en fonds de roulement, c'est-à-dire qu'on a une surfacturation sur les contrats d'électricité et de gaz, mais qu'on récupère en revenu après. Cela veut dire que pour la marge brute, cela n'a aucun impact. C'est une écriture de balance qui ne change pas grand-chose.

Ensuite, on a 34 000 € qui vont être versés dans la section d'investissement pour financer les investissements nouveaux qui apparaîtront dans cette section à la suite de cette présentation.

Les 140 000 € de dépenses nouvelles concernent différents éléments. Le premier est pour le Centre municipal de santé. On y reviendra après, mais il s'avère que le Centre municipal de santé a plus d'activités que nous avions prévues parce qu'on a des praticiens supplémentaires. cela entraîne des dépenses nouvelles, mais vous verrez qu'elles seront aussi accompagnées de revenus nouveaux dans la section de fonctionnement. Ensuite, on a des subventions qu'on n'avait pas forcément budgétisées, mais qu'on a reconduites pour 2025. Ensuite, il y a des suivis techniques sur des fissures sur le 3 rue d'Anglemont. Ce sont des petites sommes qui, accumulées, ne sont pas des montants importants, mais qui expliquent cette décision modificative.

Elle est compensée évidemment par des recettes nouvelles, 244 000 € pour équilibrer notre section de fonctionnement. Là, c'est un peu plus compliqué, mais pas grand-chose : il y a ce qu'on appelle des effets de *netting*, c'est-à-dire qu'on a moins de dotations de l'État. C'est essentiellement lié au fait qu'il y a eu beaucoup d'allers-retours suite à un gouvernement assez instable en début d'année, au moment donné on a fait le budget. On a donc 450 000 € de dotations en moins, revenus non perçus. Par contre, on a plus d'impôts locaux, essentiellement pour des ajustements fiscaux dont on n'a pas connaissance au moment du budget, de l'ordre de 515 000 €. Cela veut dire qu'ici, on a des recettes supplémentaires en net de 66 000 € auxquelles vous ajoutez les 70 000 € de comptabilité que j'ai expliqués tout à l'heure sur ces effets de consommation électrique et de gaz, et 109 000 € de revenus supplémentaires liés au Centre municipal de santé (revenus supplémentaires pour la Ville liés à sa plus forte activité). Voici pour la section de fonctionnement, s'il y a des questions, je répondrai à la fin, si vous le permettez.

Ensuite, en investissement, nous avons des dépenses supplémentaires de 134 000 €, comme on vous l'indique ici. Là, il y a plus d'éléments dans ces dépenses. Je vais d'abord expliquer les dépenses en moins, puis les dépenses en plus dans la section d'investissement. Les dépenses en moins sont essentiellement liées au 3 rue d'Anglemont, ce petit immeuble qui a été racheté juste derrière le parc de la Bibliothèque, le long quasiment du Conservatoire et du Centre culturel, qu'on a mis des années à racheter et qu'on détruit parce que l'immeuble était insalubre. On avait budgété un montant de démolition et il s'est avéré que la démolition s'est « mieux » passée que prévu, soit une reprise de budget ici de 250 000 €. Le deuxième élément de dépenses en moins, est la reconstitution des cours de tennis. Là, c'est du décalage, et cela vient aussi diminuer les dépenses d'investissement telles qu'on les avait initialement programmées en mars de cette année.

À ces baisses de dépenses, il y a des dépenses supplémentaires en face. Les deux principales que j'évoque ici, sont les 200 000 € de changement de sols de la maternelle Madeleine Riffaud. Pour ceux qui s'en souviennent, il s'agit de la renaturation des cours. Tout à l'heure, on a parlé de ce qu'on

faisait dans les écoles, renaturer les écoles et aussi créer des îlots de fraîcheur au sein de nos établissements et donc lutter contre ces périodes de canicule. On avait essayé de déperméabiliser pour avoir des ruissellements d'eau, en laissant de la terre avec des pavés, mais ce sol ne convient pas à l'utilisation d'une maternelle, c'est-à-dire que ces pavés peuvent présenter un danger pour les enfants. On a évidemment pris les mesures pour éviter ce danger, mais il faut revoir ce sol. C'est ce qui explique ce montant de 200 000 € pour re-sécuriser de manière pérenne le sol de la maternelle. Deuxième élément, ce sont les travaux en cours au quartier des Sentes, autour du parvis de la gare Serge Gainsbourg. Une dalle de béton a été coulée par la RATP pour asseoir ses équipements, par exemple, Algeco ou d'autres éléments. On a pensé au départ dans notre budget que la déconstruction de cette dalle serait à la charge de la RATP puisque c'était leur utilité. Or, dans une négociation plus globale, sur laquelle je ne vais pas revenir, il s'avère que cette déconstruction est à notre charge. Dans un premier temps, on va donc la financer, sachant qu'ils en financent aussi une partie. En fait, déconstruire cette dalle est plutôt de l'ordre de 200 000 à 250 000 €, et on a accepté, pour pouvoir finir ces travaux, d'en prendre la moitié, c'est-à-dire à peu près 100 000 €. Ensuite, d'autres éléments moins importants, des travaux sur le centre technique municipal ou sur les lampadaires que je ne vais pas énumérer ici. En net, toutes ces dépenses font une augmentation de 130 000 € de la section d'investissement.

Les revenus supplémentaires, si vous avez bonne mémoire, 34 000 € viennent de la section de fonctionnement qu'on a vue tout à l'heure, et aussi 100 000 € de recettes pour les travaux d'offices du 3 rue d'Anglemont (la destruction de cet immeuble a coûté beaucoup moins cher que prévu). Cela permet ainsi d'équilibrer les recettes par les dépenses d'investissement.

Voilà pour la première décision modificative. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer la présente décision. Je laisse la parole aux questions, ou si vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur le Maire.

Monsieur BENHAROUS.- Non, c'est parfait. On va voir s'il y a des demandes de prise de parole ou si tout le monde a non seulement parfaitement compris les explications données et les avalise. Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions (je crois qu'il y a un pouvoir, Frédéric SARRE vous a donné son pouvoir et j'ai oublié de souligner l'arrivée de Gaëlle GIFFARD et les autres, j'en suis désolé). Le reste vote pour.

La délibération est donc adoptée.

Je passe la parole pour la délibération suivante à Lisa qui va nous parler d'une convention importante que nous souhaitons passer avec la Ville de Romainville.

2. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LA VILLE DE ROMAINVILLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SÉJOURS ENTRE FAMILLES LILASIENNES ET ROMAINVILLOISES

Madame YAHIAOUI.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. La Ville des Lilas est engagée dans la prévention de la lutte contre les rixes intercommunales depuis plusieurs années, vous le savez, et on a signé notamment une convention avec les villes de Romainville, du Pré Saint-Gervais et plus récemment de Bagnolet, pour avoir un certain nombre d'actions en commun, notamment vis-à-vis des parents, mais aussi des jeunes et des familles. À titre d'exemple, nous avons mis en place ce qui s'appelle « le Parcours citoyen », qui prévoit chaque année scolaire des ateliers dans les écoles et les collèges des quatre villes concernées, des activités de loisirs qui sont programmées pendant les vacances scolaires à destination des jeunes du service jeunesse et des centres sociaux des quatre villes. Parmi des actions, notamment un séjour en direction des familles et des quartiers politique de la ville de Romainville, et on y inclut également des enfants de la ville des Lilas et plus particulièrement du quartier des Sentes.

Nous programmons ce séjour depuis août 2022 dans le centre de vacances qui appartient à la ville de Romainville situé dans la commune de Pelvoux-Vallouise, dans les Hautes Alpes. Cette action vise à la fois à garantir un droit aux vacances effectif aux familles les plus modestes, mais à développer également l'accompagnement de la parentalité des familles et de réduire les tensions entre les jeunes, notamment des quartiers de Gagarine, Cachin et du quartier des Sentes.

En 2024, 23 Lillasiens sont partis, 41 Romainvillois qui ont participé à ce séjour. Il sera reconduit, si vous validez cette délibération, en août 2025. Dans les différents projets cette année sur place, on aura deux sorties en base de loisirs, de la tyrolienne, la Via ferrata, des sorties à la piscine municipale (au cœur de la montagne et dans un environnement superbe), un accès à une rivière de proximité du centre de vacances, et une balade également au marché de Vallouise.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre les villes de Romainville et des Lilas dans le cadre de la mise en œuvre de ce séjour d'été. Merci.

Monsieur BENHAROUS. - Merci Lisa. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération importante parce qu'elle entérine un beau projet de prévention que nous menons avec la Ville de Romainville ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante, je passe la parole à Liliane qui va nous présenter un livret d'accueil que nous mettons en place pour mieux accueillir les enfants à besoins particuliers dans nos accueils périscolaires.

3. ADOPTION DU LIVRET D'ACCUEIL DES ENFANTS AUX BESOINS PARTICULIERS DANS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX

Madame GAUDUBOIS. - Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous et toutes. Dans le cadre de notre politique en direction des adultes et des enfants, et là, on touche aux enfants à particularité ou en situation de handicap. Nous mettons en place un nouveau dispositif qui s'appelle le livret d'accueil.

La Ville des Lilas mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de l'inclusion des enfants aux besoins particuliers dans les structures périscolaires et extrascolaires. Consciente des enjeux liés à l'égalité d'accès au temps éducatif et aux activités collectives, elle a mis en place un encadrement renforcé et adapté, reposant notamment sur la mobilisation de moyens humains spécifiques. Ainsi, il est systématiquement proposé qu'un animateur ou une animatrice dédiée accompagne chaque enfant concernée afin d'assurer un suivi individualisé. Une continuité dans la relation éducative est une meilleure prise en compte de ces besoins spécifiques.

Dans le prolongement de cet engagement, la Ville des Lilas souhaite instituer un livret d'accueil des enfants aux besoins particuliers. Ce livret, élaboré par les services de la Ville en lien avec les professionnels de l'enfance et les travailleurs sociaux du CCAS, répond à plusieurs objectifs :

- Garantir un accueil de qualité et individualisé pour les enfants présentant des besoins spécifiques sur les temps périscolaires et extrascolaires ;
- Faciliter la collaboration entre les familles, les structures municipales, les partenaires spécialisés, en organisant une procédure d'accueil claire, anticipée et respectueuse des droits et besoins des enfants.
- Promouvoir l'inclusion dans les structures éducatives municipales, en renforçant l'accessibilité, l'adaptation des activités et l'accompagnement des équipes pédagogiques (dans ce cadre, je préciserai que l'ensemble des personnels des structures municipales sont formés de façon à ce que les éducateurs chargés du suivi de l'enfant, lorsqu'ils s'absentent pour congé, maladie ou peu importe, que le suivi puisse être continué).

Le livret prévoit notamment une rencontre préalable avec la famille pour évaluer les besoins de l'enfant, l'élaboration d'un projet personnalisé de vie périscolaire contractualisé entre les représentants légaux et la municipalité, l'organisation de bilans réguliers et d'une continuité d'accueil en cas de changement de structure (s'il passe d'un accueil à un autre, que le suivi puisse être fait grâce à ce livret), une fiche pédagogique individualisée permettant de mieux connaître l'enfant et de mettre en place les aménagements nécessaires, avec bien sûr une mise à jour régulière puisque ces enfants évoluent.

Ce document s'inscrit dans la continuité des engagements de la Ville en matière d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations et d'accompagnement de tous les enfants dans leur développement. Il entrera en vigueur (si vous le souhaitez) à compter de la rentrée scolaire 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce livret d'accueil.

Monsieur BENHAROUS. - Merci beaucoup Liliane pour cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des commentaires, des prises de parole, des questions ? J'imagine donc qu'elle appelle uniquement une approbation. On va le vérifier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante est une convention qui va lier la Ville à un établissement important, l'Établissement public foncier d'Ile de France.

4. APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE (CIF) TRIPARTITE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST-ENSEMBLE ET LA VILLE DES LILAS

Monsieur BENHAROUS. - On en entend souvent parler dans ce Conseil municipal, l'EPPFIF est un partenaire important de la Ville qui nous aide notamment aujourd'hui dans deux de nos politiques publiques importantes. La première est celle du développement du logement social, notamment dans les quartiers de la Ville qui en comptent peu. Globalement, lorsque nous identifions une parcelle qui est en cours de mutation et qui pourrait donner lieu à la création de logements sociaux, nous délèguons à l'EPPFIF notre droit de préemption pour que l'EPPFIF puisse se porter acquéreuse de cette parcelle, contracter ensuite avec un bailleur social et faire en sorte qu'au lieu d'un projet immobilier privé, on ait des logements sociaux et on le privilégie en général dans le centre-ville, qui est une partie de notre ville où les logements sociaux sont moins nombreux que dans d'autres quartiers de notre commune.

Et puis, l'EPPFIF nous aide également dans notre politique de dynamisme commercial, puisque nous pouvons nous appuyer sur l'EPPFIF, pour la promotion de locaux commerciaux.

On travaille avec l'EPPFIF à ces deux politiques, principalement. Nous avons une convention qui remonte à 2019 avec l'EPPFIF. Elle a été modifiée par un avenant en 2022 et elle arrive à terme au 31 décembre 2025. Si nous voulons que le partenariat entre la Ville et l'EPPFIF se poursuive, il nous faut signer une nouvelle convention avec l'EPPFIF. C'est ce que propose cette délibération qui, globalement, ne change rien ou quasiment rien à la délibération précédente. On continue d'être sur une délibération qui permet à l'EPPFIF d'intervenir sur la totalité du territoire communal, avec un montant maximum d'intervention de l'EPPFIF de l'ordre de 20 millions d'euros. Nous maintenons les mêmes missions à l'EPPFIF. Nous en rajoutons quelques-unes (on l'évoquait tout à l'heure) : notamment l'EPPFIF pourra intervenir pour nous permettre de développer des projets en lien avec la transition énergétique, la renaturation ou la lutte contre l'habitat indigne. Pourquoi on ne l'avait pas fait avant ? Avant, les statuts de l'EPPFIF ne le permettaient pas et désormais, les statuts de l'EPPFIF le permettent. On se donne donc cette flexibilité supplémentaire. Et à cette différence près, nous reconduisons la convention précédente, c'est ce qui vous est demandé d'avaliser ici.

Je ne sais pas si cela appelle des commentaires de la part de quiconque ? Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PLAN D'ACTION PLURIANNUEL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN DES FAMILLES MONOPARENTALES

6. MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES – CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE MONOPARENTALE ET REFORME DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

7. MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES – TARIFS PRÉFÉRENTIELS « CARTE FAMILLE MONOPARENTALE »

Monsieur BENHAROUS. - Je vais présenter à la place de Madeline DA SILVA, qui l'aurait fait bien mieux que moi, mais qui ne peut le faire ce soir, les trois délibérations suivantes qui sont liées. Si vous êtes d'accord, je vais les présenter globalement et nous les voterons ensuite séparément, puisque toutes les trois sont relatives au plan d'action pluriannuel d'accompagnement et de soutien aux familles monoparentales que nous avons déjà abordé lors de notre Conseil municipal précédent. Nous en avons, au Conseil municipal précédent, adopté le principe et nous avons convenu, lors de la séance d'après, d'en adopter une première partie des modalités. L'engagement est tenu. C'est ce que nous faisons ce soir au travers de ces trois délibérations.

Je ne reviendrai que brièvement (on l'a évoqué la dernière fois) sur l'importance indéniable d'une telle politique publique. On sait qu'en France et aux Lilas, les chiffres sont globalement les mêmes : une famille sur quatre est monoparentale, et dans une très large majorité des cas, il s'agit de femmes seules avec un ou plusieurs enfants. Je ne reviendrai pas plus longuement (on les a évoquées aussi la dernière fois) sur les difficultés spécifiques que connaissent ces familles et qui justifient qu'on adopte un dispositif particulier de soutien et d'accompagnement qui leur soit destiné.

Vous l'avez sans doute lu, mes chers collègues, le plan que nous vous proposons d'adopter est ambitieux, car nous avons voulu qu'il embrasse tous les champs de la vie de ces familles monoparentales, de la garde à la scolarisation des enfants, de l'accès au logement à l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences, de l'accès au sport et aux transports, de l'accès à la culture à la création d'outils d'entraide et de solidarité, et j'oublie encore de très nombreux aspects. D'emblée, nous avons voulu dépasser le catalogue de mesures, mais nous projeter dans leur mise en

œuvre. C'est la raison pour laquelle nous avons distingué dans ce plan trois temporalités : les mesures qu'il nous paraissait possibles de mettre en œuvre tout de suite, dès la rentrée scolaire prochaine, parfois même avant, puisque deux délibérations vont rentrer en vigueur très rapidement, les mesures où il nous semblait que nous avions besoin d'une année pour les mettre en œuvre, qui rentreront donc en vigueur, si vous en êtes d'accord, en septembre 2026, et des mesures qui nous semblent intéressantes à expertiser, mais sur lesquelles nous n'avons pas encore la garantie, la certitude que nous pourrions les mettre en œuvre et que nous proposons d'expertiser avant d'envisager leur mise en œuvre.

Ce sont donc trois délibérations qui vous sont soumises et que je vous propose de débattre, si vous le souhaitez, avant de les adopter l'une après l'autre. La première propose d'adopter globalement ce plan d'action pluriannuel d'accompagnement et de soutien aux familles parentales. La seconde rend possible une des mesures de ce plan en proposant la modification du mode de calcul du quotient familial pour retirer, dans le cas des familles monoparentales, le montant de la pension alimentaire des ressources considérées pour calculer le quotient familial. Et la troisième propose de modifier nos tarifs culturels pour permettre aux familles monoparentales de bénéficier de tarifs réduits (elles n'y ont pas droit aujourd'hui), et donc d'accéder plus facilement à la culture.

Trois délibérations, une de principe et deux d'application de ce plan d'accompagnement et de soutien aux familles monoparentales. Je cède la parole à qui veut la prendre et ensuite, je vous propose d'adopter, si vous êtes d'accord, ces trois délibérations l'une après l'autre.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vais donc mettre aux voix... Excuse-moi Camille, pardon, je suis vraiment désolé, je ne t'avais pas vue.

Madame FALQUE - Je t'en prie. Je m'interrogeais comment on juge qu'une famille est monoparentale ? C'est une délibération spontanée de la part des gens concernés ?

Monsieur BENHAROUS. - Non. Il fallait adopter une définition puisqu'on peut avoir plusieurs définitions. Madeline DA SILVA, avec les services concernés, a réfléchi beaucoup à la définition qui paraissait la plus pertinente. On n'a rien inventé. On a regardé les villes qui avaient déjà travaillé sur le sujet et quelle définition elles avaient adoptée.

On a voulu dans un premier temps (on corrigera le tir si cela s'avérait nécessaire) prendre la définition la plus large possible. Et donc, on précise dans la délibération qu'est considérée comme famille monoparentale « tout parent résidant en France, qui, suite à un décès, un divorce, une séparation de droits ou de fait abandonné ou célibataire et qui, suite à une décision de justice, assume seule la garde principale ou exclusive d'un ou de plusieurs de ses enfants au sein de son foyer et qui y sont rattachés fiscalement ». En général, ce sont les documents de la CAF qui permettent de justifier ce statut de famille monoparentale.

C'est un sujet que je maîtrise beaucoup moins bien que Madeline DA SILVA, je me suis dit est-ce que je vais m'en sortir, ça va pour l'instant, mais s'il y a d'autres questions, je ne garantis pas. Sinon, je l'appellerai à la rescousse lors de nos prochaines séances.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix les trois délibérations.

Commençons par la première délibération : **plan d'action pluriannuel d'accompagnement et de soutien aux familles monoparentales.**

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des gens qui ne prennent pas part au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Le point suivant consiste à mettre en œuvre une des mesures de ce plan par la **création d'une carte famille monoparentale et la réforme du calcul du quotient familial** que j'évoquais pour sortir la pension alimentaire.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des gens qui ne prennent pas part au vote ?

C'est donc adoptée à l'unanimité.

Enfin, **la mise en œuvre du plan de soutien aux familles monoparentales par l'adoption de tarifs préférentiels dans le cadre de cette carte famille monoparentale**, notamment pour les tarifs des spectacles, des concerts, des séances de cinéma au théâtre du Garde-Chasse.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

8. PROTOCOLE RELATIF À LA TRANSFORMATION DE LA MATERNITÉ DES LILAS

Monsieur BENHAROUS.- Je vais vous présenter non pas le, mais les deux points suivants. Je vous propose d'adopter la délibération suivante et d'y adjoindre un vœu que vous avez trouvé sur votre table en arrivant, qui porte sur le même sujet et dont je vous expliquerai quelle est son utilité d'abord, mais aussi pourquoi nous le soumettons aussi tardivement aux élus. Je m'en excuse, on ne le fait vraiment jamais habituellement. Cette fois-ci, les circonstances nous ont obligés à le faire.

Le premier point évoque d'abord le protocole relatif à la transformation de la maternité des Lilas. Je crois qu'il n'est pas besoin d'être très long sur ce que représente la maternité des Lilas, aux Lilas bien sûr, mais largement au-delà. Vous savez toutes et tous qu'elle fait partie de notre patrimoine, tant son histoire riche et ancienne l'a placée à la pointe du combat féministe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la reconnaissance des couples LGBTQIA+, pour les droits des femmes, notamment le droit à disposer de leur corps, que ce soit dans leur projet de naissance ou en concrétisant leur droit à la contraception et à l'IVG. Et j'oublie encore de très nombreux combats de cette maternité.

Je crois également que je n'ai rien à vous apprendre sur la situation de cet établissement qui subit depuis de très nombreuses années des menaces de fermeture qui ont été à l'origine d'une lutte dans laquelle la Ville a toujours été aux côtés des personnels et des patients de cet établissement. Longtemps, nous avons plaidé pour la reconstruction de la maternité des Lilas, aux Lilas ou à défaut, à proximité. Mais il faut clairement dire les choses : la politique erratique de l'Agence régionale de santé et les promesses non tenues, y compris au plus haut sommet de l'État de l'ancienne ministre de la Santé, Roselyne BACHELOT, à l'ancien président de la République qui ne l'était pas encore à ce moment-là, François HOLLANDE, ont fait capoter ce beau projet nécessaire qui, de surcroît, aurait été bien plus économe pour les finances publiques que ce qu'aura finalement coûté au budget de l'État, cet établissement. Le refus de reconstruire cette maternité aura donc été à la fois une erreur sur le plan sanitaire, un recul pour les droits des femmes et le combat pour l'égalité, et une gabegie financière.

Ces derniers mois, les menaces de fermeture se sont accrues pour plusieurs raisons. D'abord, le déficit croissant de l'établissement que l'ARS avait de plus en plus de mal à accepter d'absorber. Ensuite, le recul de l'activité qui, je crois, en nombre d'accouchements, n'a jamais été aussi faible et contribue à accroître le déficit de l'établissement en générant de fait moins d'actes et donc moins de recettes. Ensuite, des locaux qui année après année, vieillissent. On nous expliquait (je pense notamment à Daniel quand on a commencé cette lutte il y a déjà très nombreuses années) que dans les locaux actuels de la maternité, cela ne tiendrait pas plus de six mois. Quinze ans après, on y est toujours, mais les locaux vieillissent et deviennent de plus en plus vétustes, en tout cas manquent de modernité. Puis, récemment, est intervenue la vente des murs. La maternité n'est pas propriétaire de ses murs et les propriétaires des murs ont décidé de vendre, puisqu'une promesse de vente a été signée en juin dernier pour un nouvel acquéreur des murs de la maternité qui n'a visiblement pas l'intention de maintenir une activité de maternité. Et plus récemment, l'ARS a retiré à l'établissement sa certification et le directeur de l'ARS Île-de-France a annoncé à plusieurs reprises que l'autorisation d'exercer cette maternité, qui arrive à terme à la fin de l'été, ne serait pas renouvelée. En résumé, la fermeture pure et simple de cet établissement semblait de plus en plus inéluctable et se rapprochait dangereusement malheureusement, la fin de l'été apparaissant comme une hypothèse la plus crédible. Quand on regarde la fermeture de la maternité de Versailles il y a quelques jours ou la fermeture de la maternité de Livry-Gargan il y a quelques mois, on se dit que la maternité des Lilas aurait été une maternité de plus dans le cycle des fermetures de ces maternités de niveau 1 qui ferment malheureusement les unes après les autres.

C'est ce à quoi nous avons refusé de nous résigner. Et c'est pourquoi la Ville a décidé de s'investir pleinement, plus encore qu'elle ne l'avait fait jusque-là dans ce dossier, en portant une exigence : la volonté que l'offre de soins proposée la maternité des Lilas, c'est-à-dire principalement des modalités d'accouchement qui privilégient la filière physiologique, le centre d'orthogénie, essentiel (on peut inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution, mais s'il n'y a plus de centres d'orthogénie dans lequel le pratiquer, on n'a pas gagné grand-chose), les activités de planning familial (très importantes, on le sait dans la relation avec nos scolaires, par exemple), le suivi des couples LGBTQIA+ (je crois que c'est une particularité de cette maternité, peu de maternités suivent ces couples), bref, que toute cette offre qu'incarnait la maternité des Lilas se pérennise dans la fidélité des combats militants que cet établissement a toujours incarnée.

Nous avons donc réuni l'ensemble des acteurs concernés, l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France, évidemment, l'AP-HP, avec le projet de bâtir un projet médical, Batigère, le bailleur social qui qui a signé une promesse de vente pour acquérir le bâtiment de la maternité, Hôtel Social 93, une structure qui porte un projet avec Batigère (j'y reviendrai tout à l'heure) dans les locaux de cette maternité et le département de Seine-Saint-Denis pour faire émerger un projet que nous voulions ambitieux et innovant et respectueux des exigences que j'évoquais précédemment.

Le protocole qui vous est présenté ici fixe les contours de ce projet que je peux résumer en quatre volets. Le premier est la création d'une unité physiologique de maternité à l'hôpital Tenon, adossée à

l'actuelle maternité de niveau 2 et 3 de l'hôpital Tenon, gérée par l'AP-HP. Ce ne sera pas la maternité des Lilas, (ce sera une unité physiologique de maternité, mais la maternité des Lilas n'était pas seulement une unité physiologique mais pratiquait de manière tout à fait originale,) mais il y aura une unité physiologique à Tenon.

La deuxième, importante pour nous parce que nous voulions qu'il reste une offre médicale d'excellence sur le site de la rue du Coq français, qui est un bâtiment historique de cette maternité, c'est la création dans les locaux de la maternité actuelle d'un centre de soins hospitalo-universitaire spécialisé dans la santé (conformément à l'histoire de ce lieu) des familles, des femmes, des mères et des enfants dont la gestion sera aussi assurée par l'AP-HP en lien avec l'unité physiologique que j'évoquais précédemment, puisque ce centre assurera le suivi des femmes qui accoucheront dans la nouvelle unité physiologique de Tenon avant et après leur accouchement, notamment la préparation à l'accouchement qui est un des aspects historiques de la maternité des Lilas (c'est là qu'il y a eu beaucoup d'innovations de la maternité des Lilas, j'en parlais avec Chantal BIRMAN tout à l'heure encore) qui assurera le suivi des couples LGBTQIA+ dans le cadre des combats qu'il a toujours menés pour l'inclusion la maternité des Lilas, qui maintiendra un centre d'orthogénie (qui est important), qui proposera un suivi à des femmes souffrant d'endométriose ou de cancer gynécologique, qui proposera de nombreuses consultations médicales de haut niveau de médecins venus de l'AP-HP, et qui proposera aux sages-femmes de la maternité qui voudraient intégrer ce centre de santé, d'avoir un lieu qui leur permettra de diffuser leur savoir, le savoir acquis dans la pratique qu'elles ont eu à la maternité des Lilas, à d'autres collègues sages-femmes venus de la France ou même d'ailleurs.

Le troisième pôle de ce projet : le Conseil départemental s'est engagé à étudier (les choses ne sont pas faites, mais à étudier) la piste d'un déménagement de la PMI de ses locaux actuels sur le site de la rue du Coq français, sous un certain nombre de conditions, notamment de loyer et d'accompagnement financier par l'ARS. Si ce déménagement avait lieu, notre volonté est qu'il peut aussi y avoir à côté du centre de santé, la PMI et la « Maison des 1 000 premiers jours » qui doit succéder à la « Cabane des 1 000 premiers jours » dont on a déjà parlé ici. Parce que je crois qu'il y a des synergies possibles, les publics étant similaires (les mères, les parents, les familles et les enfants) , entre ce centre de santé géré par l'AP-HP et la PMI gérée par le Département.

Et puis, le quatrième volet, dans le reste du bâtiment, Batigère prévoit, en lien avec Hôtel Social 93, d'installer deux structures médicales – un LASS (Lit Halte Soins Santé) et un LAM (Lit d'Accueil Médicalisé) – destinées à des personnes en grande précarité, qui souvent n'ont pas accès à des structures similaires ailleurs que dans ces structures extrêmement sociales.

Ce projet permet d'assurer la continuité d'une activité médicale d'excellence sur ce site et de perpétuer l'histoire militante de ce lieu. De même, l'engagement de l'AP-HP d'offrir aux patients des Lilas et de notre bassin de population une filière d'accouchement physiologique sur deux sites – l'accouchement à Tenon, la préparation et le suivi de la grossesse aux Lilas – , permet le maintien aux Lilas et/ou à proximité immédiate d'une offre de soins qui permette aux femmes de continuer à avoir le choix dans les modalités des accouchements qu'elles veulent avoir. J'en terminerai en ajoutant qu'évidemment, le Département, plus précisément, Daniel, en tant que vice-président du département et élu de notre canton, mais surtout au regard de tout le combat qu'il a porté pendant des années pour cette maternité, ont été associés aux réflexions sur ce projet, ainsi que la députée de notre circonscription que j'ai informée régulièrement. J'ajoute bien évidemment que l'association *Naissance*, qui porte cette maternité, a également été associée, a été consultée et a avalisé ce protocole. Et bien sûr, parce que cela a toujours été la ligne de la Ville des Lille à l'égard de cette maternité, de son personnel et de ses patients, nous avons tenu à informer régulièrement les représentants du personnel de la maternité tout au long des discussions. Et une fois que le protocole a été en voie de finalisation, il leur a été soumis et elles nous ont fait savoir que si bien sûr, elles regrettaient que les projets ambitieux que nous pouvions avoir il y a quelques années, de reconstruction ou d'adossement à une maternité autre n'aient pas abouti, ce qui aurait permis de mieux préserver et de prolonger l'histoire de la maternité, ils/elles ont reconnu (les personnels, beaucoup féminins, mais aussi quelques hommes) l'intérêt de ce protocole, le fait qu'il permettait de préserver un certain nombre d'éléments. D'ailleurs, les salariés ont voté ce matin pour savoir s'il fallait ou non avaliser ce protocole, et à plus de 82 ou 83 % des voix, les salariés ont convenu qu'il convenait de signer ce protocole. Je m'étais engagé auprès des salariés à suivre leur avis et je leur avais dit, pas plus tard qu'hier soir, que si la décision était qu'il ne fallait pas signer ce protocole, je retirerais la délibération de l'ordre du jour. Je m'y étais engagé. Je ne le fais pas ce soir, parce que leur choix a été différent.

J'en terminerai par quelques considérations plus générales, avant de céder la parole à qui souhaite la prendre. La première, pour dire d'abord que l'avenir de cette maternité aurait pu être différent et combien sera lourde devant l'histoire la responsabilité de celles et de ceux qui ne l'ont pas permis. Je pense à certains directeurs de l'ARS, à certains dirigeants politiques qui auraient eu à un moment la possibilité d'un avenir différent pour cette maternité, qui ne l'ont pas permis et qui nous mettent aujourd'hui dans la situation où on essaye de sauver ce qui peut l'être alors qu'il y a dix ou quinze ans, un projet différent aurait pu voir le jour. Je veux dire ensuite que ce protocole essaye de sauver tout ce qui peut l'être et qui devait l'être absolument. La possibilité pour les femmes de notre territoire

de privilégier l'accouchement physiologique à proximité des Lilas, si elles le souhaitent. Le centre d'orthogénie, essentiel, à l'heure où ils ferment les uns après les autres et que c'est comme cela qu'est remis en cause véritablement le droit à l'avortement. Et puis les combats militants de la maternité pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits des femmes, la reconnaissance de tous les couples et de toutes les familles. Dire encore que nous avons essayé d'aller au-delà en pensant à un projet innovant et que je crois que si le déménagement de la PMI devait finalement être avalisé par le Département, la symbiose qui pourrait exister entre ce centre de santé et la PMI donnerait la création d'un lieu tout à fait nouveau (il n'en existe pas ailleurs) qui pourrait sans doute faire école et servir de modèle. Et puis dire que ce protocole n'est pas un aboutissement, mais un début, et qu'il nous faut maintenant veiller à ce que de l'écrit, nos passions à la réalisation et aux actes, c'est ce qui nous attend dans les mois à venir.

Je m'excuse d'avoir été un peu long sur ce protocole, mais le sujet était d'importance et surtout complexe. Je voulais que mes explications soient le plus claires possible. J'ai cherché à être clair et exhaustif. Je cède évidemment la parole maintenant à qui souhaite la prendre. Oui, Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX.- J'ai deux questions. Ce qui est à l'étude, c'est la création de ce pôle rue du Coq français, ou la création du pôle tout court ?

Monsieur BENHAROUS.- Ce qui est acté, c'est la création du centre de santé. C'est un engagement ferme de l'AP-HP.

Madame BERTHOUMIEUX.- Qui sera où du coup ?

Monsieur BENHAROUS.- Tout est dans le bâtiment de la maternité actuelle. Ce qui est acté, ce qui est en cours de réflexion, en cours de discussion, c'est l'installation à proximité immédiate du centre de PMI, parce que le département a encore besoin d'avoir des garanties de la part du bailleur ou de la part de l'ARS, d'un soutien financier qui permettra de déménager les locaux de la PMI. Et puis aussi, sans doute, j'imagine, de consulter son personnel (c'est bien normal sur ce projet-là). C'est à l'étude, mais l'installation du centre de santé, elle, est actée.

Madame BERTHOUMIEUX.- Ma deuxième question, ceux qui n'ont pas voté pour les 20 %, est-ce qu'on sait pourquoi ? Est-ce qu'on connaît leurs réserves ?

Monsieur BENHAROUS.- Ce n'est pas tout à fait 20 %, c'est 80 % de oui, 12 ou 13 % de non et 7 ou 8 % qui n'ont pas pris part au vote. Je me suis rendu hier à leur assemblée générale, j'ai entendu des prises de parole. Je ne garantis pas d'avoir entendu l'intégralité parce qu'à un moment, ce n'était pas ma place et donc je les ai laissés discuter, ce qui était bien normal.

En tant que Maire des Lilas, mon intérêt est qu'il reste quelque chose de cette maternité, qu'on ait pu développer des projets.

Mais pour eux, en tant que salarié, leur inquiétude est que les conditions des salariés qui ne souhaiteraient pas adhérer à ce projet, ou qui ne pourraient pas adhérer à ce projet et qui devraient avoir un autre avenir professionnel, soient assurées dans des conditions décentes. Et je crois que pour une partie des salariés, (c'est ce que j'ai compris en tout cas), ils pensaient que le fait de ne pas voter ce protocole, en tout cas de le reporter (il ne s'agissait pas de le refuser, mais de le reporter), pouvait être un moyen de pression sur les autorités de l'État pour contraindre à ouvrir ces négociations avec un moyen de pression. Pour ma part, je ne le crois pas. Je vais dire les choses de manière tout à fait claire et transparente : si la Ville n'avait pas joué ce rôle, je crois que l'AP-HP n'avait aucune intention d'ouvrir un centre de santé ici, que l'ARS n'avait aucune envie de développer une maternité supplémentaire à Tenon. Et, ma crainte en ne signant pas ce protocole (c'est ce que j'ai fait valoir) soit l'occasion pour les autres partenaires de se désengager et de fermer purement et simplement la maternité en disant : « Vous voyez, on a été jusqu'au bout du protocole, mais après tout, si même la Ville qui a, si ce n'est initié, en tout cas permis qu'il soit porté collectivement, ne le signe pas, on ne se sent pas engagé. Je crois que c'est autour de cela qu'a tourné l'échange. Après, je le répète, je n'ai pas entendu la parole de tout le monde et je ne veux pas me faire le porte-parole de gens que je n'ai pas entendus. C'est ce que j'ai entendu, mais il y a peut-être d'autres raisons dont je n'ai pas connaissance.

D'autres demandes de prise de parole ? Daniel ?

Monsieur GUIRAUD.- Par rapport à ton premier propos, je vais rendre justice à Roselyne BACHELOT, parce que dans la chaîne de responsabilités, elle est loin d'être la plus coupable. à l'époque, la première table ronde qu'on a fait sur la maternité en 2003, où il y avait des alertes rouges sur la sécurité. Je n'étais pas encore élu au département, mais avec Hervé BRAMY, qui était président du Conseil départemental, l'ARS etc., On avait fait une table ronde pour acter d'un bol d'oxygène financier pour

la maternité, pour l'aider à effectuer quelques travaux de mise aux normes pour assurer la sécurité des parturientes et des enfants. Ensuite, il y a eu toute cette histoire avec la dynamique pour la reconstruction, avec de lancement d'études, etc. Ensuite, il y a eu la promesse de François Hollande en 2012, qui nous a fait à peu près la même chose qu'au salarié de Florange, Arcelor Mittal, monté sur une camionnette en disant : Moi, président, jamais on fermera les hauts fourneaux ! Moyennant quoi, il a viré MONTEBOURG deux ans après sur la question de la nationalisation d'Arcelor Mittal. Bref. Lui et Claude Evin portent une énorme responsabilité, celui d'avoir torpillé un très beau projet, notamment en mettant en avant des arguments financiers qui ne tiennent pas. Rétrospectivement, si on fait l'addition de toutes les subventions d'équilibre qui ont dû être versées par l'ARS depuis 2013, cela fait plus de deux fois la reconstruction de l'établissement, pour avoir un ordre d'idée des sommes en jeu.

Aujourd'hui, je suis partagé, un peu comme tout le monde, entre deux sentiments contradictoires. C'est un peu le soulagement, parce que cette affaire ne doit pas continuer à pourrir sur pied. C'est mauvais pour tout le monde. C'est mauvais d'abord pour les salariés de la maternité, c'est mauvais pour les parturientes. Donc, il faut trouver une solution. L'autre élément, pour la solution, on aurait souhaité un scénario un peu différent. Et, même si ce n'était pas la reconstruction qu'on avait espérée pendant longtemps, que cela puisse être en Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas du patriotisme au département, mais je renvoie au rapport parlementaire Cornut-Gentille et Kokouendo il y a cinq ans. Certes, la santé n'était pas dans le rapport, c'était la justice, la sécurité et l'éducation, mais c'est pareil pour la santé. Donc, c'est un fleuron médical qui quitte Paris intra-muros. On aurait préféré qu'il aille à Montreuil, mais cela n'a pas été viable comme perspective. Donc, Tenon. On a vu récemment notre rapport parlementaire Christine Decodts et Stéphane Peu. Il y a quelques jours, Est-Ensemble sort sa deuxième édition du rapport annuel sur les injustices territoriales. Cela laisse tout de même un goût amer.

Ceci étant dit, les salariés se prononçant pour une option (ils le font évidemment pour des raisons de défense de l'emploi et de défense de la fonction de travailleurs de la santé), il faut suivre, mais avec une exigence vis-à-vis de l'ARS, ce qui est tout à fait raisonnable. Concernant le Département, l'ARS ne sera pas quitte d'une négociation très serrée avec le Département. On est d'accord pour examiner les conditions de déménagement, mais il faut que tout le monde s'implique, y compris l'Agence régionale de santé. Donc, on attend un engagement de l'ARS et on ne va pas les lâcher là-dessus.

Donc, mitigé, à la fois un soulagement et en même temps une amertume, parce qu'on aurait pu avoir un film tout à fait différent.

Monsieur BENHAROUS.- Oui, je partage absolument. Il y a juste un élément dans la présentation que j'ai oublié. Le protocole précise également les grandes phases du projet et on a veillé à ce que les travaux se fassent par phase pour permettre qu'il n'y ait pas d'interruption. Le bâtiment ne va pas être en travaux immédiatement pour pouvoir accueillir ce nouveau projet, mais ce qui accueillera les futurs locaux éventuels de la PMI et du centre de santé seront en travaux, ce qui permettra au centre de santé de continuer à fonctionner dans les locaux actuels de la maternité, locaux provisoires pendant l'année et demie des travaux. Ensuite, le centre de santé ira dans ses locaux définitifs pour que la deuxième partie des travaux ait lieu. L'idée est que notamment sur la question de l'orthogénie, mais aussi du suivi des femmes, il y ait le moins d'interruptions possible et qu'il puisse y avoir une continuité de l'activité avant que le centre de santé n'ait ses locaux et trouve sa forme définitive.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Comme je le disais, je vous propose de la compléter d'un vœu. J'en suis désolé d'abord, c'est la première fois du mandat, je crois, que nous présentons dans l'urgence un vœu sur table sans en avoir pu en donner connaissance aux élus. Vous allez comprendre le pourquoi de cette raison et l'engagement à ne plus le refaire (en tout cas, j'espère), mais nous n'avons pas pu faire autrement.

Ce vœu est né hier soir d'une rencontre qui a eu lieu entre les responsables de l'association *Naissance*, qui dirige donc la maternité actuelle, et les responsables de l'ARS Île-de-France. Cette rencontre n'a pas donné lieu au fait que l'association *Naissance* puisse obtenir des garanties quant au fait que la maternité pourrait poursuivre ses activités (elle est aujourd'hui totalement dépendante de l'ARS qui peut, à un moment ou à un autre, n'importe quand, couper les budgets et la conduire au dépôt de bilan quasi immédiatement). Pas de garantie non plus sur la possibilité que la fermeture des activités de la maternité aux Lilas survienne suffisamment tard pour permettre aux femmes qui sont actuellement suivies, soit d'aller au bout de leur projet de naissance, leur accouchement, soit de prendre le temps d'imaginer un accouchement ailleurs. Pas de garantie non plus apportée aux

salariés qui, par choix (parce qu'ils ont le droit de faire ce choix) ou contraints, décideraient de ne pas rejoindre tel ou tel aspect du nouveau projet, mais de quitter la maternité.

À leur demande, hier, j'ai rencontré les responsables de l'association *Naissance* et le personnel qui était réuni en CSE d'abord, puis en assemblée générale. J'en ai échangé avec Daniel Guiraud, avec notre député Aurélie Trouvé à plusieurs reprises dans la journée. J'ai échangé avec les responsables syndicaux de la maternité, mais aussi départementaux, notamment de la CGT, l'Union locale Bagnolet/ Les Lilas et l'Union départementale de la CGT. Tous m'ont donné la même position en disant : oui, il faut que ce protocole soit adopté. D'abord parce que c'est la volonté clairement exprimée du personnel de la maternité, mais surtout parce qu'il permet un certain nombre d'acquis qui sont importants. Mais, la signature de ce protocole doit marquer le début d'une lutte qui doit permettre d'obtenir des conditions de fermeture de l'actuelle maternité qui, à la fois pour les patientes et pour les salariés, soient satisfaisantes et il faudra aller collectivement. Évidemment, ce sont d'abord les salariés et les organismes syndicaux, mais nous serons à leur côté pour mener ce combat.

C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu qui va dans ce sens et dont je propose de vous donner lecture. Je propose d'y ajouter un petit bout de phrase qui ne figure pas là, s'il vous convient : « *Vu le Code général des collectivités territoriales, vu la délibération, etc. La maternité des Lilas fait partie du patrimoine des Lilas. Son histoire riche et ancienne l'a placée à la pointe du combat féministe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour les droits des femmes, notamment à disposer de leur corps, que ce soit dans leur projet de naissance ou en concrétisant leur droit à la contraception et à l'IVG. Elle est cependant menacée de fermeture depuis de nombreuses années. Des projets de reconstruction ont émergé, puis ont été abandonnés successivement, notamment faute de financements suffisants et du fait des politiques erratiques menées par l'Agence régionale de santé – je propose qu'on écrive là – qui porte une longue responsabilité dans la fermeture d'une maternité supplémentaire en Seine-Saint-Denis* (pour faire écho notamment aux propos que tenait Daniel à l'instant).

La vétusté des locaux actuelle, le déficit financier croissant, la réduction de l'activité et récemment la perte de la certification ont rendu la fermeture de l'établissement inéluctable et proche. Le 26 juin dernier, l'Agence régionale de santé Île-de-France, l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris, Batigère, le Conseil départemental et la Ville des Lilas ont signé un protocole permettant de dessiner les contours d'un nouveau projet pour ce site emblématique de la ville des Lilas. Celui-ci prévoit – je ne vous en fais pas la lecture puisque c'est ce que j'ai expliqué il y a quelques minutes, c'est le contenu de ce protocole – Ce protocole, approuvé par un vote à 80 % c'est même un peu plus, du personnel de la maternité, ce mercredi 2 juillet, a été soumis au vote du Conseil municipal des Lilas réuni le 2 juillet. C'est le vote que nous venons de faire il y a quelques instants.

La signature du protocole ne marque pas un aboutissement, mais le début d'un nouveau processus. Et après en avoir délibéré (c'est le cœur du vœu) un article unique, *le Conseil municipal des Lilas demande le respect par l'ensemble des signataires des engagements pris afin que le projet de ce protocole voit le jour* (c'est bien que ce soit écrit, il faut maintenant que les engagements soient tenus), *mais surtout l'engagement de l'État de débloquer les moyens nécessaires pour procéder à la fermeture de la maternité dans le respect des patientes suivies par l'établissement et du personnel de la maternité. Cela ne pourra se faire qu'en refusant toute fermeture précipitée et en assurant le fonctionnement de l'établissement le temps nécessaire, mais également en accordant aux salariés qui le souhaiteront des conditions financières, reclassements, formations dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi à la hauteur de leur investissement qui a toujours été remarquable.* Le vœu se conclut par le fait que *la Ville des Lilas a toujours été mobilisée aux côtés des personnels et des patientes de la maternité. Elle continuera de l'être.*

Je crois qu'il était important d'assortir le protocole de cette prise de position claire en soutien du combat que les salariés vont maintenant mener et dans lequel ils doivent savoir – je crois qu'ils le savent, mais cela permet de l'écrire clairement ici –, que nous serons à leur côté comme nous l'avons toujours été.

Est-ce que ce vœu appelle des demandes de prise de parole de la part de quiconque ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Il est donc adopté à l'unanimité.

Nous allons passer maintenant à la deuxième partie de notre Conseil municipal, les délibérations que je propose d'adopter plus rapidement et sans présentation de la part des élus qui les portent. Évidemment, comme toujours, si l'un ou l'autre d'entre vous souhaite que nous nous arrêtons sur une de ces délibérations et que nous prenions le temps d'un échange avant de passer au vote, nous pouvons le faire.

PARTIE II.

IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 9 À 16 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES

9. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS A L'EPT EST ENSEMBLE DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES (BIBLIOTHÈQUE ANDRE MALRAUX, DU CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE ET DE LA PISCINE TOURNESOL RAYMOND MULINGHAUSEN)

Monsieur BENHAROUS.- Le point suivant évoque donc l'approbation de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers à l'EPT Est-Ensemble. C'est une délibération tout à fait classique. Est-ensemble a récupéré des compétences. Elle a besoin de bâtiments pour les exercer. Il est difficile d'avoir les compétences piscine sans avoir une piscine et d'avoir les compétences bibliothèque sans avoir une bibliothèque. C'est donc la mise à disposition de ces locaux. C'est une délibération habituelle. Est-ce qu'elle appelle des remarques de la part de quiconque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

10. ATTRIBUTION A IMMOBILIÈRE 3F D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS SITUÉS 221 RUE DE NOISY LE SEC, AUX LILAS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est une délibération très classique aussi, une garantie d'emprunt auprès d'un bailleur social, I3F, pour la construction de logements d'agents sociaux situés rue de Noisy-le-Sec.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets au voix. qui est contre ? qui s'abstient ? qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

DIRECTION JEUNESSE ET PRÉVENTION

11. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE FINANCEMENT PROPOSE PAR LA CAF 93 POUR L'ACTIVITÉ DU PAEJ SUR LA PÉRIODE 2025-2029.

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est la signature d'une convention d'objectifs et de financement pour la subvention accordée au point d'accueil Écoute jeune par la CAF. Nous avons un point d'accueil Écoute jeune, il est subventionné par la CAF. Il faut une convention pour toucher cette subvention. C'est ce que dit cette délibération.

Est-ce qu'elle appelle des commentaires ? Je mets au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DE LA RELATION AUX USAGER.ES

12. REPRISE DE LA SÉPULTURE LEON VALLÉE

Monsieur BENHAROUS. - Délibération importante, pas seulement pour Christian Lagrange, mais notamment pour Christian Lagrange qui a beaucoup insisté pour que nous reprenions la Ville reprenne la sépulture d'un ancien Maire des Lilas, Léon Vallée, qui est un peu laissée à l'abandon et que nous allons pouvoir désormais entretenir, en la reprenant, puisqu'il n'a pas d'ayant droit que nous ayons retrouvé.

Y a-t-il quelqu'un qui soit hostile à l'idée que la Ville reprenne la sépulture de Léon Vallée ? Personne ne s'abstient ? Personne ne prend pas part au vote ?

C'est adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est le règlement intérieur relatif à la prévention et à la gestion des conduites addictives. C'est un règlement intérieur à destination, notamment de nos personnels pour leur rappeler toute l'attention qu'on doit avoir face aux conduites addictives, notamment l'alcool, pas seulement, toutes les conduites addictives possibles. Vous lirez ce règlement qui est intéressant et qui mériterait d'être appliqué bien au-delà de la Ville des Lilas.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

14. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BENHAROUS.- La délibération suivante est très classique, c'est l'actualisation du tableau des effectifs. Rien de notable dans cette actualisation.

Des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

15. MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT COMMUN À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES JEUNES ENFANTS (EAJE)

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante, c'est la modification du règlement des établissements accueillant des jeunes enfants, nos crèches, le multi-accueil, avec des petites modifications qui ne changent rien d'essentiel, notamment les horaires.

Pas de demande de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Adoptée à l'unanimité.

16. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIRS JEAN JACK SALLES A L'ASSOCIATION EST EN JEU POUR LE FESTIVAL DU JEU

Monsieur BENHAROUS.- Délibération suivante importante qui nous permet de mettre le Centre de loisirs Jean-Jack Salles, à l'association Est en Jeux pour organiser la deuxième édition de son Festival du Jeu le 27 septembre prochain : une après-midi et une nuit entière consacrées au jeu. Si vous aimez jouer, il faut être au centre de loisirs Jean-Jack Salles jusqu'au bout de la nuit, le 27 septembre prochain, à condition que vous accordiez la possibilité de voter cette délibération. Tout le monde en est d'accord ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je crois que nous sommes arrivés au bout de notre ordre du jour. Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée d'abord et un bel été, puisque pour certains d'entre vous, nous ne nous reverrons pas d'ici l'été. De bonnes vacances pour celles et ceux qui auront la chance d'en prendre à toutes et à tous. Je vous remercie.

Vu et signé le 30 SEP. 2025

Secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE



